

Un nouveau portefeuille d'assurance vie à faire souscrire en toute confiance

RBC® est l'une des plus grandes sociétés d'Amérique du Nord ; elle offre une multitude de services financiers et a su mériter la confiance des Canadiens depuis des générations.

Les conseillers comme vous jouent un rôle déterminant, en aidant les clients à prendre des décisions judicieuses.

Comme vous le savez, les besoins des clients évoluent constamment. C'est pourquoi nous offrons à présent un portefeuille d'assurance vie plus complet, comprenant une nouvelle assurance Vie universelle RBC^{MC}, des améliorations aux assurances Temporaire 10 et Temporaire 20, ainsi qu'une nouvelle Temporaire 100. Voilà un portefeuille d'assurance vie que vous pouvez faire souscrire en toute confiance.



Notre nouvelle assurance Vie universelle RBC est conçue pour aider à satisfaire les besoins de vos clients, tout en leur offrant une souplesse optimale

En voici les principales caractéristiques :

› Taux plus concurrentiels

Nos taux croissants annuellement sont très concurrentiels. Nos taux pour l'assurance à coût uniforme sont concurrentiels pour les clients de 40 ans et plus qui souscrivent une assurance de 250 000 \$ ou plus, et ils sont particulièrement intéressants pour les clients de 50 ans et plus. En outre, les clients qui ont un mode de vie sain peuvent bénéficier de taux privilégiés, ce qui réduit davantage le coût de leur assurance.

› De meilleures options de placement

Vos clients peuvent maintenant choisir parmi une gamme complète d'options de dépôts à intérêt : options de dépôt à intérêt fixe, options liées à des indices et options liées à des fonds RBC.

› Un boni qui prend effet tôt, sans conditions préalables

Notre nouveau régime propose un boni d'intérêts garanti, et ce, dès la première année. Vous pouvez aussi offrir à vos clients l'assurance Vie universelle RBC sans boni d'intérêts, dont les frais de gestion sont très abordables.

› Une meilleure rémunération pour les conseillers

Notre mode de rémunération récompense le versement de dépôts excédentaires ; ces dépôts sont donc avantageux pour vous, comme pour vos clients.



Des caractéristiques particulières pour vos clients bien nantis

- › Grâce à la tranche tarifaire de 10 millions \$, offerte avec l'option du coût d'assurance croissant annuellement, les taux de prime sont moins élevés dans le cas des dossiers importants.
- › L'option d'accumulation de l'actif permet de garder le montant de la couverture et le coût de l'assurance au niveau le plus bas pour maximiser la valeur capitalisée de la police.
- › L'assurance conjointe dernier décès peut être établie de façon à ce qu'un capital-décès anticipé soit versé au premier décès.
- › L'assurance invalidité intégrée permet le versement d'un revenu en cas d'imprévu.
- › Les retraits n'entraînent aucuns frais.

Améliorations à la Temporaire 10 et à la Temporaire 20

Pour de nombreux clients, l'assurance vie temporaire constitue une façon abordable d'obtenir la protection dont ils ont besoin, pendant une période donnée. Les récentes améliorations apportées à nos polices et à nos taux de prime rendent ce produit plus attrayant que jamais.

En voici un aperçu :

› Taux avantageux

Nos taux de prime sont hautement concurrentiels. De plus, les clients qui ont un mode de vie sain pourraient bénéficier de taux privilégiés, ce qui réduit davantage le coût de leur assurance.

› Avenants d'assurance temporaire abordables

La Temporaire 10 et la Temporaire 20 peuvent être ajoutées sous forme d'avenant à toutes les assurances vie admissibles sur une ou deux têtes, y compris les assurances Temporaire 10 et Temporaire 20 de base, sans que des frais de police ne soient exigibles.

› Droit du survivant

Le survivant d'une assurance conjointe premier décès peut transformer sa police en assurance vie permanente, dans les 60 jours suivant le premier décès, sans justification d'assurabilité. Cette option est offerte tant sur les polices autonomes que sur les avenants ajoutés à une assurance vie admissible.

› Possibilité de transformer l'assurance jusqu'à l'âge de 71 ans

La Temporaire 10 et la Temporaire 20 peuvent être transformées en n'importe quelle assurance vie permanente admissible de RBC Assurances®, jusqu'à l'âge de 71 ans. Les titulaires d'un contrat d'assurance conjointe premier décès peuvent le transformer en un contrat d'assurance permanente sur plusieurs têtes, ou en plusieurs contrats d'assurance sur une tête.

› Assurances temporaire/MG groupées

Lorsque le client souscrit une assurance Temporaire 10 ou Temporaire 20 en même temps que la police Rétablissement d'une maladie grave^{MC} de RBC Assurances, nous renonçons aux frais de police de l'assurance temporaire. Vos clients obtiennent ainsi une plus grande protection, à un meilleur prix.

Nouvelle Temporaire 100

Notre nouvelle assurance Temporaire 100 offre une protection permanente à vos clients. Elle comporte une prime uniforme jusqu'à 100 ans et un capital-décès uniforme. Nous garantissons que le capital-décès et la prime resteront inchangés. Les critères de tarification préférentielle s'appliquent aux montants d'assurance de 250 000 \$ et plus.



Nous vous offrons le soutien dont vous avez besoin

Les nouvelles assurances Vie universelle RBC et Temporaire 100, et les améliorations apportées aux assurances Temporaire 10 et Temporaire 20, ne sont que quelques exemples des efforts que nous déployons pour mettre à votre disposition les outils qu'il vous faut pour réussir dans le marché concurrentiel d'aujourd'hui. Vous trouverez sur notre site Web diverses ressources qui vous feront gagner du temps et qui vous faciliteront la vie, notamment les propositions d'assurance, des dépliants, des fiches documentaires et des guides. Vous pouvez ainsi vous occuper de votre clientèle, sachant que nous nous occupons des détails.

Pour plus de renseignements sur la nouvelle gamme d'assurance vie que vous pouvez offrir en toute confiance à vos clients, visitez le site www.rbcassurances.com/nouveauportefeuille ou communiquez avec votre représentant de vente de RBC Assurances au 1 866 235-4332.



RBC Assurances®

Souscrite par la Compagnie d'assurance vie RBC.

® Marques déposées de la Banque Royale du Canada. ™ Marque de commerce de la Banque Royale du Canada. Utilisation sous licence.

9000639 (11/2009)